

ELECTIONS AU CONSEIL D'ÉCOLE ET AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Élections électroniques au Lycée Français de Prague, Le vendredi 07 octobre 2022

Le mois prochain auront lieu, comme chaque année, les élections des parents d'élèves au Conseil d'école et au Conseil d'établissement. Chacun de ces conseils, réuni trois fois par an, est une instance officielle paritaire du LFP.

Afin de faciliter l'expression des suffrages et de toucher le plus grand nombre d'électeurs sans les contraindre à se déplacer au lycée pour voter, le scrutin aura lieu cette année encore par voie électronique. [Vous recevrez par courriel vos codes et accès au scrutin en ligne.](#)

Les parents délégués que vous allez élire (15 représentants au Conseil d'école et 03 représentants au Conseil d'établissement) vous représenteront lors des réunions de ces deux instances. A ce titre ils seront vos relais officiels auprès de la direction et du corps enseignant pour aborder les questions relatives à la vie scolaire de l'établissement, dans et hors la classe. Ces parents d'élèves élus ont voix délibérative lors des décisions prises en Conseils.

Est électeur, chacun des parents, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement scolaire, quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.

NB : pour le conseil d'école seuls votent les parents d'élèves de l'école primaire (maternelle et/ou élémentaire)

NB : pour le conseil d'établissement, tous les parents d'élèves sont électeurs (maternelle et/ou élémentaire et/ou collège et/ou lycée)

Est éligible, tout parent d'élève, sauf s'il est déjà membre du conseil d'école ou du conseil d'établissement à un autre titre que celui de représentant des parents (enseignants, administration, membre de droit).

Peuvent déposer des listes de candidats : les fédérations ou unions d'associations de parents d'élèves, les associations déclarées de parents d'élèves, les parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves.

Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir. Le nombre de noms porté sur chaque liste ne peut être inférieur à deux.

Sur les listes et les déclarations de candidatures figurent : soit la mention du nom de la fédération, soit la mention du nom de l'association de parents d'élèves qui présente la liste, soit le nom du premier candidat dans le cas d'une liste présentée par des parents d'élèves non constitués en association.

Concernant les listes pour le conseil d'établissement, seules celles présentant des candidats de parents d'élèves du premier degré et du second degré sont recevables.

OPERATIONS	DATES
INFORMATION DES FAMILLES PAR COMMUNIQUE	Lundi 12/09/2022 Courriel + site internet LFP
AFFICHAGE DES LISTES ELECTORALES	Vendredi 16/09/2022
DEPOT LISTES DE CANDIDATS AU SECRETARIAT	Jusqu'au lundi 26/09/2022 à 17 heures
PUBLICATION DES LISTES DE CANDIDATURES	Jeudi 29/09/2022 Affichage + site internet LFP
OUVERTURE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE	Vendredi 07/10/2022 à partir de 09h00
FERMETURE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE	Vendredi 07/10/2022 à 16h00
PROCLAMATION DES RESULTATS	Vendredi 07/10/2022 à partir de 18h00

Céline ALLÂTRE
Proviseure
Lycée Français de Prague

